

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD206 Ressources humaines			
Code	ECAM2B06AD206	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Carole MICHEL (carole.michel@helha.be) Valérie BOISDENGHIEEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à, comme mentionné dans les objectifs du décret paysage, accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.

Elle vise également à situer l'importance de la gestion des ressources humaines dans les entreprises, à expliquer l'importance de l'encadrement et de la motivation au travail du personnel, à se rendre compte de l'importance du recrutement dans l'entreprise et de ses diverses modalités,...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.2 Agir comme interface dans les relations internes et externes de l'organisation
 - 2.3 Préparer et présenter oralement des exposés
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.5 Respecter les codes liés à la culture, aux activités et aux stratégies des milieux professionnels
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations
 - 4.5 Veiller à la qualité et à l'amélioration constante des ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Il est attendu que l'étudiant soit capable de/d'

- réaliser une action citoyenne ;
- vivre des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation ;
- s'ouvrir à autrui et à la différence ;
- d'adopter un sens critique et un esprit d'analyse.

Il est également attendu que l'étudiant soit capable :

- d'identifier les différentes approches en matière de gestion des ressources humaines,
- d'appréhender la dimension des RH dans l'entreprise,

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM2B06AD206A Gestion des ressources humaines	24 h / 2 C
ECAM2B06AD206B Déontologie ou citoyenneté	12 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM2B06AD206A Gestion des ressources humaines	20
ECAM2B06AD206B Déontologie ou citoyenneté	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

5. Cohérence pédagogique

Cette UE développe la dimension humaine de la formation. L'assistant de direction est un membre de son entreprise comme un membre de la société d'aujourd'hui. A ce titre, le focus sur certaines compétences ou attitudes est essentiel.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion des ressources humaines			
Code	20_ECAM2B06AD206A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carole MICHEL (carole.michel@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à comprendre l'importance de la gestion des ressources humaines, à savoir un ensemble de fonctions et de mesures ayant pour objectif d'optimiser, de mobiliser et développer les ressources du personnel pour une plus grande efficacité, au profit de la productivité d'une organisation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que l'étudiant soit capable :

- d'identifier les différentes approches en matière de gestion des ressources humaines,
- d'appréhender la dimension des RH dans l'entreprise,
- ...

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction à la GRH.
- GRH - Motivation au travail.
- GRH - Recrutement et intégration sociale.
- Approche de la personnalité.
- ...

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral.
- Etudes de cas.
- Discussions et échanges.
- ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions / réponses.

Sources et références

- Haegel, A. (2020). *La boîte à outils des Ressources humaines*. Dunod.

- ...

Ce point reprend les références de base mais les références exhaustives se trouvent à la fin de chaque module constituant le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie ou citoyenneté			
Code	20_ECAM2B06AD206B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie BOISDENGHIEN (valerie.boisdenghien@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à, comme mentionné dans les objectifs du décret paysage, "accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire."

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que l'étudiant.e soit capable de/d'

- réaliser une action citoyenne ;
- vivre des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation ;
- s'ouvrir à autrui et à la différence ;
- d'adopter un sens critique et un esprit d'analyse.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- I. Notion de citoyenneté
- II. Être citoyen dans ma commune
- III. Être citoyen du monde

Démarches d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage alterne théorie, réflexion et mise en pratique via une action et propose des activités autour du thème de la citoyenneté.

Dispositifs d'aide à la réussite

/

Sources et références

Dubois, P. (Éd.). (2015). *Mon référentiel en institutions belges* (Nouv. éd. augmentée et illustrée, entièrement actualisée). Érasme.

Infor Jeunes. (2018). Les élections communales. Récupéré sur Je m'informe:
<http://www.jeminforme.be/index.php/droits-citoyennete/elections-communales/la-commune>

sdgs.be. (s. d.). *Objectifs de développement durable. Transformer notre monde*.
https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/brochure_sdgs_fr.pdf

La liste n'est pas exhaustive. Les références complètes sont postées sur la plateforme numérique en regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus disponible sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette activité d'apprentissage est évaluée oralement et par écrit.

Le "projet collectif" est à me remettre le 1^{er} jour de la session, en format papier. La fiche sur le conseil communal est à déposer sur ConnectED dans un devoir.

La présence est obligatoire. Sans motif légitime, une absence égale ou supérieure à 20% entraînera un PP à l'AA. En ce qui concerne l'évaluation du Q3, les points liés au projet collectif sont repris (25% de la note).

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

La représentation à une instance de concertation au sein du département ou du domaine peut dispenser de la remise d'une partie de l'évaluation, comme défini dans une convention.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	25	Prj	25
Période d'évaluation	Prj	25	Exo	50	Trv + Exo	75

Prj = Projet(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).